

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'APPEL A L'UNION

L'examen de conscience de M. Larroumet.

Loyales explications.

Notre distingué compatriote, M. Gustave Larroumet, un des jeunes maîtres de l'Université de Paris qui ont le plus de prestige et d'autorité auprès de la jeunesse des écoles, a été des premiers à signer cet « Appel à l'Union », dont nous avons déjà parlé.

Il vient, dans le *Figaro*, d'expliquer à cœur ouvert pourquoi il a mis sa signature au bas de ce manifeste en faveur de la paix publique.

C'est une page éloquent, dit le *Petit Phare* de Nantes, que ce fragment de l'autobiographie d'un homme dont la liberté d'esprit, la loyauté de caractère et la sincérité d'intentions ne peuvent être l'objet de la moindre suspicion.

Aussi cet examen de conscience « sur la plus grave question que puisse, à cette heure, se poser un citoyen » — sur la ligne de conduite à tenir dans cette misérable affaire Dreyfus — mérite-t-il d'être mis sous les yeux du lecteur, dont les opinions et les sentiments intimes ne pourront que se fortifier au contact de cette pensée, si probe et si élevée, s'exprimant avec franchise et conviction.

M. Larroumet débute en déclarant qu'il est de ceux — et ils sont légion ! — qui constituent la majorité du pays, que les agitateurs de tous les partis le savaient bien ! — « qui ont refusé de prendre parti dans « l'Affaire » et qui en ont suivi les phases avec une tristesse croissante. »

Il n'a rien signé ni pour Dreyfus, ni pour Picquart, ni pour M<sup>me</sup> Henry, « ne trouvant pas dans sa conscience de motifs suffisants pour intervenir en faveur des deux premiers et estimant que la pitié due à l'immense malheur d'une femme innocente ne devait pas tourner à l'absolution d'un criminel. »

Mais les choses en sont venues au point où personne n'a le droit de se désintéresser d'une question où sont engagés l'honneur et le salut de la France. Il a trouvé dans le manifeste de l'Appel à l'Union « la formule claire, franche et complète » de ce qu'il pensait lui-même sur l'horrible désordre qui trouble le pays et il a regardé dès lors comme un devoir d'y mettre son nom.

Sauf les pêcheurs en eau trouble et les fanatiques déclare-t-il excellemment, chacun reconnaît qu'il faut en finir. Mais les uns et les autres, après avoir essayé de compromettre l'armée, s'efforcent aussi de compromettre la magistrature. Ils veulent ruiner la loi impartiale et désintéressée, parce qu'elle veut rester la loi et ne pas se mettre au service de leurs passions et de leurs intérêts.

Les bons citoyens refusent de prendre parti entre l'armée et la magistrature. Ils voient dans l'armée la sauvegarde de la patrie, l'école des vertus viriles, la confiance dans le présent et l'espérance dans l'avenir, la gardienne de l'honneur français. Tout ce qui l'atteint les blesse et ils s'efforcent de la tenir, comme l'idéal de la patrie, au-dessus de toutes nos querelles.

Ils ne veulent pas qu'elle soit présentée comme solidaire d'erreurs individuelles : ils la mettent en garde contre ceux qui essayent de l'abuser sur les devoirs de l'esprit de corps et de lui faire croire qu'elle est une accusée devant la Cour de cassation.

Ils ont confiance dans un corps judiciaire qui a été universellement respecté jusqu'au jour où il y a eu intérêt à le discréditer. Ils ont trop l'habitude des querelles politiques pour ne pas savoir que la violence et la mauvaise foi en sont les armes favorites.

Ils désirent, de tout leur amour pour la patrie, que la France cesse d'offrir le spectacle d'une maison d'aliénés. Ils ne veulent pas que le résultat d'un siècle d'efforts pour établir la liberté de conscience et l'égalité des citoyens devant la loi soit détruit par une minorité de fanatiques. Ils croient que les affaires légales doivent être traitées par les moyens légaux. Ils veulent en finir avec tant de dangers et de tristesses. Ils veulent arrêter le flot de boue qui monte sans cesse et salit tout.

Pour cela, ils ne voient qu'un moyen : la recherche légale de la vérité. Ils sont persuadés que l'honneur de l'armée, loin d'être atteint par quelques fautes individuelles, exige que ces fautes soient définies et limitées, afin que le grand corps ne souffre pas d'une solidarité inacceptable. Ils refusent de voir dans une croyance religieuse une cause de mise hors la loi. Ils s'opposent à ce que la plus misérable, la plus dangereuse et la plus égoïste des politiques, celle des entrepreneurs de scandales et des marchands de mauvais papier, domine une affaire d'intérêt général.

M. Larroumet est revisionniste, parce que, comme M. de Kérouhan, comme M. Cornély — et nous citons ces noms parce que ce sont ceux de confrères appartenant à la presse conservatrice — il aime la justice et veut la lumière. Il n'est point pour cela, « Dreyfusard », si, par cette expression, on entend quiconque croit à l'innocence de Dreyfus et préjuge ainsi de l'issue légale de l'« affaire ». La distinction n'a rien de subtil. Elle paraît légitime aux esprits les plus simplistes et il faut se hâter de la souligner pour supprimer toute possibilité d'équivoque de part et d'autre.

Son avis sur le fond de l'« affaire » est d'ailleurs intéressant à signaler, parce que ses hésitations et ses incertitudes, il nous paraît évident que la grande majorité de nos concitoyens les partage. Ecoutez cet aveu d'un homme de cœur qui a le courage de son bon sens, de son libéralisme et de sa clairvoyance.

Autant que l'on puisse se former une opinion d'après un chaos de renseignements, obscurs et incomplets, j'incline à croire que Dreyfus est coupable ou, tout au moins, qu'il a gravement donné prise sur lui, mais je suis certain que l'instruction de son affaire a été menée avec autant de maladresse que d'acharnement. Je crois que ceux qui l'ont envoyé devant un Conseil de guerre ont fait preuve d'aveuglement et de fanatisme. J'entends les premiers juges pour des officiers sans reproche, mais j'estime qu'ils ont pu se tromper, parce qu'ils étaient trompés. Je crois que le colonel Picquart, d'abord encouragé à poursuivre la réparation d'une erreur possible par des chefs qui connaissaient mal leurs subordonnés, a reçu brusquement l'ordre de ne pas aller plus loin, lorsqu'ils ont entrevu la gravité des fautes commises dans leur service. Mais il se peut que, piqué au jeu et entraîné à pratiquer lui-même des moyens d'investigation dont l'usage constant autour de lui avait fini par lui dissimuler le caractère illégal et coupable, il ait voulu faire servir le mensonge à la découverte de la vérité. Je regarde comme parfaitement sincères les ministres successifs qui ont couvert leurs subordonnés, mais l'un d'eux ayant été manifestement trompé, les autres ont pu l'être comme lui et, aucun d'eux n'ayant fourni les preuves de sa conviction, ils ne pouvaient pas la communiquer.

Depuis le jour où ont commencé les polémiques et les interpellations sur « l'Affaire », le trouble et l'incertitude sont allés grandissant, parce qu'aucun de ceux qui poussaient ou résistaient à la révision ne restait dans les limites de son droit ou n'allait jusqu'au bout de son devoir ; parce que tous, ne respectant pas les lois ou n'osant pas les appliquer, subordonnaient la recherche de la vérité à leurs partis-pris ou à leurs timidités. Une fois de plus on a pu voir que, en matière politique, toute conduite qui n'est pas absolument loyale et courageuse est la pire des maladrances.

Que la responsabilité de cette politique retombe sur ceux qui l'ont pratiquée au mépris des intérêts supérieurs du pays, Aujourd'hui, il s'agit d'en pallier les effroyables conséquences et d'en faire disparaître au plus tôt les effets désastreux. Tel est l'objectif de l'Appel à l'Union. Que tout ceux qui mettent la grandeur et la prospérité nationales audessus de tout viennent donc se grouper autour de ses promoteurs — parmi lesquels nous saluons M. Larroumet, leur interprète autorisé et éloquent.

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 31 janvier 1899

On reprend la discussion du budget des cultes.

M. Breton développe un amendement tendant à diminuer de 100 fr. le crédit, à titre d'indication. — Repoussé.

M. l'abbé Gayraud demande une augmentation de 3 millions 439,700 francs pour augmenter les allocations des vicaires et desservants. L'amendement étant vivement combattu, l'abbé Gayraud le modifie en demandant simplement une augmentation de 100 francs.

M. Symiau reprend pour son compte le premier amendement, il est repoussé à l'unanimité de 412 votants.

Le deuxième amendement de l'abbé Gayraud est repoussé par 421 voix contre 115.

Un autre amendement de l'abbé Lemire est également repoussé.

Le chapitre 20, relatif aux dépenses des séminaires protestants, est réservé. Les autres articles sont votés.

On passe aux services pénitentiaires.

Plusieurs députés demandent la suppression du travail dans les prisons.

Le commissaire du gouvernement répond que le travail est indispensable dans les prisons. La concurrence existera toujours avec le système adopté.

En réalité, le nombre des détenus qui travaillent n'est que de six mille. Leur travail ne vaut pas le travail libre. Les produits sont inférieurs, et c'est pourquoi ils sont vendus à vil prix.

Depuis 1895, l'administration s'efforce de faire consommer les produits du travail pénitentiaire par les administrations de l'Etat, mais une réforme de ce genre ne s'accomplit pas en une année.

D'ailleurs, les tarifs ne sont adoptés qu'après avis des Chambres de commerce.

M. Jourde réclame à nouveau le remplacement du travail dans les prisons par une école professionnelle.

Les ouvriers sont las de voir que les prisonniers sont mieux traités que les honnêtes gens.

La suite à demain, deux heures.

Séance du 1<sup>er</sup> février 1899

M. Le Hérisse dépose sa proposition tendant à accorder une récompense nationale aux militaires ayant fait partie de la mission Marchand sur le Haut-Nil. (Très bien !)

L'urgence est déclarée et la proposition de loi renvoyée à la commission de l'armée.

On reprend la discussion du budget. Les chapitres du service pénitentiaire sont votés. On passe au budget des travaux publics.

Après un discours de M. Plichon la suite de la discussion est renvoyée à demain.

## Sénat

Séance du 31 janvier 1899

Le Sénat commence la discussion du traité de commerce franco-italien.

Le projet est adopté.

Le Sénat commence alors la première délibération sur le projet de loi portant modification de la loi sur la suppression des offices et le mode de recrutement des candidats notaires. La suite est renvoyée à jeudi.

## L'affaire Dreyfus

Le départ d'Esterhazy

Les journaux d'hier confirment le départ d'Esterhazy pour l'étranger.

La *Patrie* ajoute qu'il a pris une place de coupé-lit pour Bruxelles, et qu'à cette gare il l'a fait prorroger pour Amsterdam.

## LA RÉPRESSION DU VAGABONDAGE

Une proposition de M. Cruppi. — L'assistance des travailleurs. — M. Jean Cruppi, député de la Haute-Garonne, vient de présenter à la Chambre une proposition

de loi relative aux moyens d'assistance et de coercition propres à prévenir ou à réprimer le vagabondage et la mendicité.

M. Cruppi estime avec raison que cette loi, vivement réclamée par les populations rurales au cours de la dernière campagne électorale, répondra à une véritable nécessité publique.

L'auteur de la proposition s'est inspiré des idées d'assistance sociale auxquelles l'initiative privée a déjà donné, dans notre pays, un heureux développement pratique.

Tendre la main aux travailleurs qui souffrent du chômage, aux invalides et aux infirmes, ouvrir obligatoirement dans chaque département des maisons de refuge et des maisons de travail, frapper en revanche avec sévérité les professionnels du vagabondage, les faux pauvres, les vicieux, les incorrigibles, opérer dans ce but une véritable décentralisation judiciaire et réorganiser la police rurale : telle est l'idée maîtresse de la proposition de loi dont M. Jean Cruppi a demandé le renvoi à la commission de législation pénale, renvoi que la Chambre vient d'accorder.

## POUR LA FRANCE !

L'Alliance française vient d'entrer dans la seizième année de son existence. Depuis sa fondation, elle n'a cessé de grandir et de s'étendre. Aidez-nous à la faire progresser encore.

Notre génération a connu les humiliations de l'année terrible et elle s'était juré de travailler de toutes ses forces au relèvement de la patrie : elle a tenu parole ; l'Alliance française est l'une des filles de ce serment.

Jamais depuis 1870 et 1871 l'union de tous les Français, de toutes les femmes françaises, dans un sentiment de piété commune envers la France, ne fut plus nécessaire ni plus urgente ; jamais l'utilité de notre association ne fut plus manifeste.

Le culte de la langue française, symbole de l'unité nationale, est peut-être le seul qui puisse rallier sans réserve toutes les adhésions, toutes les sympathies. Français de toute classe et de tout parti, de toute opinion et de toute croyance, vous pouvez accepter et serrer avec confiance nos mains tendues vers vous. Depuis quatorze ans, nous avons fait, par nos actes conformes à nos paroles, la preuve de notre loyale impartialité. Venez dans nos conférences, venez dans nos comités, afin d'y oublier ce qui vous divise les uns les autres ; venez travailler à notre œuvre. S'il n'est pas au pouvoir de l'Alliance française de proclamer la paix, vienne-t-elle au moins ouvrir chez elle un asile à la Trêve de Dieu !

Voyez quelle est l'immensité de notre tâche ! Le jeune empire colonial, conquis en moins de vingt années par l'héroïsme des explorateurs, des marins, des soldats de la République française, est désormais fixé dans ses lignes générales, et il comprend des territoires plusieurs fois grands comme la métropole, où la langue française est à peine parlée, à peine connue. Le gouvernement ne suffit pas à l'y propager ; il fait appel à notre concours. Comment lui refuser ? Comment nous désintéresser d'une entreprise dont l'enjeu est l'avenir de la race française dans le monde ? Puisque la population de la vieille France, en effet, s'accroît si lentement qu'elle est distancée de plusieurs millions, chaque année, par l'expansion de ses voisins et de ses rivaux, un seul espoir lui reste de faire un jour équilibre aux agglomérations anglo-saxonnes, germaniques ou slaves, c'est de rapprocher d'elle et de la civilisation les indigènes de ses colonies, c'est de conquérir leur cœur en éclairant leur intelligence, c'est d'en faire des auxiliaires de sa puissance menacée, en leur enseignant d'abord la langue nationale.

Dans la lutte économique de plus en plus âpre qui met aux prises les grandes nations productrices, voici que les marchés qui, depuis des siècles, paraissaient acquis à l'influence française, menacent de lui échapper. Dans le Levant même, où la France eut toujours une situation privilégiée, où elle possédait intact, naguère encore, le protectorat des catholiques de toute nationalité, où ses produits régnaient presque en maîtres depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, ses rivaux lui font une concurrence chaque jour



plus redoutable. Elle n'a guère qu'un moyen de se défendre, c'est d'adopter notre programme, c'est de multiplier les écoles françaises dans les pays d'outre-mer encore ouverts à son exportation, c'est d'y encourager les missionnaires des divers cultes ou les maîtres laïques français, c'est d'y secourir, d'y protéger, d'y susciter au besoin l'enseignement de la langue française, ce puissant véhicule du commerce national.

Et pourquoi ne réussissons-nous pas à reprendre le premier rang là où d'autres ont pu nous supplanter? Sommes-nous moins riches qu'eux, moins actifs ou moins intelligents? Ce n'est pas vraisemblable. Il ne nous manque peut-être, pour remporter la victoire, que de la méthode, de la suite et un peu de confiance en nous-mêmes.

L'Alliance française a entrepris et poursuit résolument une œuvre de très longue haleine. Elle espère que son exemple contribuera à discipliner, à enhardir tous les courages. Le coq gaulois chante toujours clair et, tant qu'il y aura un soleil pour éveiller l'aube, pourquoi donc cesserait-il de chanter?

Dans les pays de civilisation européenne, notre tâche est différente; elle n'est ni moins haute ni moins grande. Les ennemis de la France, habiles à profiter de ses malheurs, à triompher bruyamment de ses passagères défaillances, vont répétant que sa langue et sa littérature ne comptent plus sur la planète. Et le peuple français, trop crédule, toujours prompt au découragement (comme il l'était déjà au temps de César), croit sur parole les gazettes étrangères. Nous savons à quoi nous en tenir, à l'Alliance française, sur la réalité de ces mauvaises nouvelles; mais nous savons aussi que notre vigilance ne doit pas s'endormir, que l'anglais, que l'allemand, que le russe se répandent de toutes parts; que d'autres littératures se réveillent d'un grand sommeil; que d'autres encore, toutes neuves, toutes fraîches, ont pris leur essor. Aussi faut-il entretenir et stimuler le zèle de nos Comités d'Europe et d'Amérique, encourager sans relâche les cercles français, les bibliothèques françaises qui s'adressent à nous, multiplier les croisades pacifiques de nos conférenciers, assurer le succès toujours grandissant de nos Cours de vacances.

Non, non le règne n'est pas fini de Pascal et de Molière, de Lamartine et de Victor Hugo. Et pour que nos écrivains d'aujourd'hui nous aident, qu'ils puisent leurs inspirations aux sources pures, et que du sein des écoles nouvelles, ou brillent tant de talents divers, jaillisse quelque génie, notre rôle (modeste assurément) sera facile, et le « doux parler de France », planant au-dessus du chaos des égoïsmes déchainés, continuera à charmer les délicats, à consoler les misérables, à donner une âme aux plus nobles pensées du genre humain.

Aidez-nous! Associez-vous aux vastes desseins de l'Alliance française. Ne vous relâchez point dans votre propagande. Prêchez d'exemple autour de vous! Ayez la foi! Essayez, jusque dans les plus petits centres, des comités actifs et vivants. Prenez des écoles sous votre patronage direct, comme l'ont déjà fait plus de quarante de nos Comités de France et d'Algérie. Organisez, comme Nancy, des cours de vacances. Préparez-vous enfin, avec nous, à faire bonne figure devant l'étranger, quand s'ouvrira l'Exposition universelle de cette fin de siècle qui peut, si tous les Français de bonne volonté le veulent fermement, inaugurer pour notre cher pays une ère nouvelle de sagesse et de concorde, de fécondité et de grandeur.

Pour le Conseil d'Administration :  
Le Secrétaire général fondateur,  
P. FONCIN.  
Paris, le 15 janvier 1899.

## INFORMATIONS

### Convocation d'électeurs

Sont convoqués pour le 19 février prochain :

A l'effet d'élire leur représentant au conseil général, les électeurs du canton de Brasc (Tarn).

A l'effet d'élire leur représentant au conseil d'arrondissement, les électeurs de Saint-Clar (Gers).

### La souscription du « Matin »

La souscription du *Matin* atteint presque 290.000 francs.

### La Commission de procédure

La Commission de procédure pour le projet Le Bret — relatif au dessaisissement de la cour criminelle — a entendu le garde des sceaux.

Le plus grand secret est gardé sur les délibérations.

### L'instruction de la Chambre criminelle

La *Liberté* annonce que la chambre criminelle clôturera son instruction samedi prochain ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

D'après des renseignements que notre confrère dit tenir de source sûre, les recherches faites au cours de l'instruction, et principalement les pièces du dossier secret, auraient convaincu la chambre criminelle qu'il y a eu réellement un officier traître en 1894. D'où

l'impossibilité d'annuler purement et simplement le jugement du conseil de guerre.

D'autre part, la chambre criminelle aurait été amenée également à reconnaître que les renseignements fournis par les pièces du dossier ne seraient applicables, comme on l'a prétendu, ni à Henry ni à Esterhazy.

### Les comptoirs des Postes

On a distribué à la Chambre une proposition de loi de M. Charles Gras, dont nous avons annoncé le dépôt, et qui est ainsi conçue.

Il sera créé par les soins de l'administration, dans les salles publiques des bureaux de poste, là où les dispositions de ces salles le permettront, des comptoirs-annexes pour la vente des timbres, de cartes, de papier à lettre, d'enveloppes et de quelques autres objets dont la nomenclature sera déterminée par l'administration.

L'exploitation de ces comptoirs sera confiée à des veuves, des mères ou des filles d'employés ou de facteurs des postes décédés.

Il sera accordé aux titulaires de comptoirs annexes une remise spéciale d'un demi pour cent sur la vente des timbres, des cartes, etc., effectuée à ces comptoirs.

### Mort de la Princesse de Bulgarie

On télégraphie de Sofia à l'Agence Havas que la princesse de Bulgarie a succombé à une pneumonie. La princesse qui a donné le jour à son quatrième enfant souffrait d'une attaque d'influenza.

### Triste statistique

Le ministre vient de publier les tableaux du commerce de la France pendant l'année 1898; nous y relevons hélas! les chiffres suivants :

Les importations se sont élevées à 4,376 millions, comprenant une augmentation de 420 millions sur l'année 1897; — mais les exportations n'ont atteint que 3,503 millions, impliquant une diminution de 95 millions sur l'année dernière. Cette diminution a porté sur toutes nos catégories de marchandises : objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie, objets fabriqués. Sur ce dernier point, la diminution est de plus de 52 millions. Heureusement que les *colis postaux*, comptés à part, ont fourni une augmentation de 44 millions, qui a fait compensation équivalente.

Cette diminution de nos exportations est d'autant plus fâcheuse qu'il y a aussi diminution dans nos importations de matières nécessaires à l'industrie, pour une valeur de 42 millions en chiffre rond.

Notre marine marchande n'est pas plus brillante. L'entrée et la sortie du nombre des navires français ont été moindres en 1898 qu'en 1897; en revanche, l'entrée et la sortie du nombre des navires étrangers ont été plus élevées, et le tonnage de ces derniers notablement plus important.

### A la Frontière siamoise

On mande de Bangkok, 30 janvier (source anglaise).

Tous les Français d'Indo-Chine sont très surexcités par l'incident du Mékong. Tous les journaux publient des articles violents et demandent que la France rompe toutes relations avec le Siam.

Les garnisons françaises de Pakoran et de Chantaboun ont été renforcées.

Le capitaine Bérard a visité Bangkok, fait des photographies et levé des plans des forts qui se trouvent à l'embouchure du Ménam, et est ensuite retourné à son poste. Toute la population française sur le Ménam regarde un conflit comme inévitable.

Le *Morning Leader*, dans un article consacré à cette question, appuie les réclamations de la France et dit qu'on a de bonnes raisons pour croire que la France est appuyée dans cette affaire par une puissance « qui doit savoir être plus sage ».

### La Peste

Les dernières nouvelles reçues de Madagascar par le ministre des colonies signalent une décroissance très prononcée de l'épidémie pesteuse localisée à Tamatave.

Du 16 au 24 janvier, il s'est produit seulement 7 cas nouveaux. Aucun Européen n'a été atteint. Depuis le début de l'épidémie le nombre de cas constatés a été de 235; celui des décès, de 194. Cinq Européens seulement ont été atteints; un seul est décédé.

### Une exécution

On a exécuté hier à Paris, Pengnez qui,

on s'en souvient, avait assassiné à Saint-Maurice, dans des circonstances épouvantables, sa bienfaitrice, la veuve Brand, et son jeune neveu âgé de 7 ans.

C'est la première exécution d'Anatole Deibler.

## CHRONIQUE LOCALE

### Ligue républicaine

Le Comité de la Ligue républicaine a l'honneur de prier les personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir les adhésions républicaines, de faire parvenir d'urgence au Président de la Ligue, les listes qui leur ont été envoyées.

Dès que ces listes auront été reçues par le bureau, il sera procédé à la formation définitive des Comités communaux et cantonaux.

### Pour le Comité :

DELPORTE,  
Conseiller général Vice-Président.

### Conseil de préfecture

#### Ordre du jour du 6 février

M. Jarlan Jean, à Maillol (Gourdon), contre l'administration des contributions directes. Taxe sur les chiens, demande en réduction.

Mme Cessac, épouse Fournier, de Souillac, contre la commune de Souillac. Demande en indemnités pour dommages.

Le sieur Gélis Alain, entrepreneur, contre la commune de Gourdon, construction de l'école mixte de Costeraste.

Demande en paiement d'indemnité.

### Avis

Les porteurs d'inscriptions de rente 3 1/2 0/0 sur l'Etat, dont les titres se trouveront démunis de coupons après l'échéance du 16 février prochain, peuvent dès à présent les déposer à la Trésorerie Générale soit dans les Recettes des finances.

### Commission départementale

#### Séance du 31 janvier 1899

Présents : MM. Iscard, président; Pradines, Laparra, Delport et Relhié, secrétaire. M. le préfet assiste à la séance.

Fontanes. — Réparation à la maison d'école, accordé 100 fr.

Saint-Laurent. — Acquisition d'un poêle, accordé 20 fr.

Payrac. — Construction d'un aqueduc. Accordé 155 fr. 75.

Répartition d'un crédit de 500 fr. entre divers instituteurs. Approuvé.

Ecoles normales. — Réparations au mobilier. Approuvé.

Ecoles normales. — Réparations aux bâtiments. Approuvé.

Relevé des mandats émis. Acte est donné.

Sous-Préfecture de Gourdon. — Réparation du mobilier. Approuvé.

Chemins vicinaux. — Modifications de crédit. Approuvé.

Caserne de gendarmerie de Souillac.

Renouvellement du bail. Avis favorable.

Démission de M. Grimal, conseiller général. Acte est donné.

Assistance publique. — Pensions aux vieillards infirmes. Dix demandes. Approuvé.

Concession d'appareils orthopédiques en faveur de divers indigents. Approuvé.

Vaylats. — Chemin vicinal ordinaire n° 5. Déclassement. Adopté.

Saint-Laurent. Chemin rural. Réparation. Accordé 100 fr.

Esclauzels. — Réparation à l'église. Accordé 50 francs.

Trespoux-Rassiels. — Réparation au clocher du presbytère. Accordé 50 fr. pour réparation au presbytère de Bournaguet.

Ajourné pour complément d'instruction la réparation du presbytère de Trespoux-Rassiels.

Marmiac. — Réparations à l'église et au presbytère. Accordé 100 fr.

Pradines. — Réparations au clocher de l'église de Labéraudie. Accordé 100 fr.

La séance est levée.

#### Séance du 1<sup>er</sup> février 1899

Castelnau. — Réparations au cimetière.

Castelfranc. — Construction d'un mur au cimetière.

Marmiac. — Réparation à la fontaine publique.

Martel. — Elargissement d'un chemin.

Soulomès. — Transformation de l'ancien cimetière.

Maxou. — Construction d'un lavoir.

Anglars-Juillac. — Réparations au mur du cimetière.

Les sept demandes ci-dessus sont ajournées à la prochaine séance, les crédits de l'exercice courant étant épuisés.

Conseil de révision. — Désignation des conseillers généraux et d'arrondissement.

Vaccine. — Répartition des primes aux médecins vaccinateurs. Approuvé.

Prendeignes. — Chemin n° 3, déclassement. Approuvé.

Chemin de grande communication n° 1, subvention industrielle, M. Alary. Avis favorable.

Nadillac. — Chemin d'accès à la fontaine. Demande de secours ajournée à la prochaine séance. Les crédits étant épuisés.

Tramway de Rocamadour. — Demande de concession. La commission après les explications de M. l'ingénieur en chef, décide de prier l'administration de prendre les renseignements les plus précis sur la société des tramways moderne, qui demande à être substituée au concessionnaire primitif.

Ajourné à la prochaine séance.

Salviac. — Chemin n° 8, avant-projet. Approuvé utilité publique.

Ste-Alauzie. — Chemin n° 7. Avant-projet. Approuvé.

Prochaine séance 16 mars.

### Les originaires du Lot

Samedi soir, 20 janvier, avait lieu à Paris le concert, suivi du bal annuel des *Originaires du Lot*, sous la présidence de M. le docteur Cayla. A cette fête, présidait aussi l'entraîn dont les seuls Méridionaux ont le secret, comme chacun sait.

Le provincial de Paris est fier de sa qualité de parisien au milieu de ses compatriotes que cette qualité ébahit toujours un peu; mais combien il est heureux à Paris d'être de son département, et combien ça l'amuse, dans les brillantes réunions périodiques connues sous le nom de : La soupe aux choux, la Truffe, la Cigale, etc.!

Donc, la représentation qui précéda le bal fut très brillante : romances, monologues, et comédie donnés par des artistes de l'Odéon M. Mouliérat, l'artiste bien connu, a bien voulu donner son gracieux concours, et les applaudissements réitérés qui ont accompagné les morceaux qu'il a chantés ont témoigné de l'admiration bien sincère de ses compatriotes pour son grand talent.

Enfin on a dansé. On a surtout dansé et redansé la *bouffée*, la *danse du Plateau central* et de ses aboutissants. La bouffée en décollé et en habit, à Paris, dans un salon, sans être inédite, n'est pas certes danse banale. Son rythme est tout de fantaisie, et l'air qui la mène est l'air unique, l'air du *Plateau*, vieux comme le monde : Il donne et grise jambes et bras toujours en l'air : Et allez-y donc !

Mlle Cayla, si aimable pour tous, si gracieuse pour tout, s'est complue, avec M. Meret, et aux applaudissements de tout le monde, à la donner telle quelle, avec tout l'entraîn et toutes les attitudes que la tradition lui maintient.

Remarqué dans l'assistance très nombreuse : M. de Verninac, vice-président du Sénat, Mme et Mlle de Verninac. M. le docteur Rey, député du Lot et Mme Rey, M. Brousse professeur à la Sorbonne, MM. Mirat, Pons, Dalmas, Morse, organisateurs, et leur famille; Mme et Mlle Alazard, très entourées d'un bataillon de danseuses et de jeunes danseurs, etc., etc.

Les danses n'ont pris fin qu'à 6 heures du matin, bien avant, raconte-t-on, que jeunes filles et jeunes gens aient témoigné de la moindre lassitude.

## CAHORS

### Pour l'hospice de Cahors

M. Talou, sénateur, et M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, ont communiqué à M. Costes, notre sympathique Maire, une lettre de M. Viger, ministre de l'agriculture, président, de la Commission du Pari mutuel, leur annonçant qu'on vient d'accorder 70.000 francs à notre ville pour l'hospice.

Nos vifs remerciements à MM. Talou et Rey.

### Nos pioupiou !

Les soldats du 7<sup>e</sup> qui sont partis pour l'Algérie sont arrivés lundi à Blidah.

La réception qui leur a été faite par les



Blidabens, a été très enthousiaste. La fanfare du 1<sup>er</sup> tirailleurs et la Société musicale attendaient à la gare, ainsi qu'une foule énorme.

Des bouquets ont été offerts aux officiers, aux sous-officiers et aux soldats; les rues par lesquelles le bataillon devait passer étaient illuminées.

Conférence

M. Cahier commencera samedi une série de causeries sur l'industrie de l'éclairage.

Voici le sujet de la première causerie : Historique des divers systèmes d'éclairage. Histoire de l'éclairage public à Cahors.

Cours d'adultes

Patronage des jeunes filles. — Dimanche 5 février, de 2 à 6 heures, il sera organisé une soirée récréative à l'école de la Place Thiers, par M<sup>me</sup> Delpouget.

Ecole de la rue du Lycée. — Lundi 6 février, de 8 à 9 heures, M. Couderc fera une leçon de calcul et de français.

Ecole du View-Palais. — Mercredi 8 février, de 8 à 9 heures, M. Barriéty fera une lecture expliquée.

Bal

Le Bal des femmes de France qui devait avoir lieu lundi est ajourné. Peut-être même n'aura-t-il pas lieu.

Concours d'animaux de Boucherie

Du 1<sup>er</sup> Février 1899

Le 1<sup>er</sup> février 1899, à une heure de l'après-midi a eu lieu au champ de Mars le concours d'animaux de boucherie organisé par la Société agricole du Lot, sous la présidence de M. le préfet du Lot, président d'honneur de la Société, assisté de M. le maire de Cahors, vice-président d'honneur, M. Dufour, vice-président de la Société, président du jury, M. Dupuy, secrétaire de la Société et MM. les membres de la commission d'agriculture de la Société.

D'après le recensement 26 bœufs ou vaches et 46 moutons ou brebis figuraient à ce concours. Après un examen minutieux le jury a décerné les primes comme il suit :

ESPÈCE BOVINE

- 1<sup>er</sup> prix M. Devès à Saint-Médard, 150 fr.
- 2<sup>e</sup> — M. Cavalé à Luzech, 130 fr.
- 3<sup>e</sup> — M. Souleillou à Bégoux, 120 fr.
- 4<sup>e</sup> — M. Combes à Vire, 110 fr.
- 5<sup>e</sup> — M. Foulquier aux Junies, 100 fr.
- 6<sup>e</sup> — M. Athanase, à Gourdon, 90 fr.
- 7<sup>e</sup> — M. Mourguès, à St-Denis-Catus, 85 fr.
- 8<sup>e</sup> — M. Lagarde, à Cazals, 80 fr.

Mention très honorable

M. Vidal, à Labastide-Marnhac.

Mention honorable

M. Lauture, à Lagardelle.

ESPÈCE OVINE

- 1<sup>er</sup> prix M. Miquel, aux Ramonets, 50 fr.
- 2<sup>e</sup> — M. Deltail, à Arcambal, 45 fr.
- 3<sup>e</sup> — M. Cavalé, à Arcambal, 40 fr.
- 4<sup>e</sup> — M. Simonis, à Douelle, 35 fr.
- 5<sup>e</sup> — M. Bernard, à Peyrilles, 30 fr.

- 6<sup>e</sup> — M. Mignot, à Labéraudie, 25 fr.
- 7<sup>e</sup> — M. Caste, aux Ramonets, 20 fr.
- 8<sup>e</sup> — M. Conquet, à Douelle, 15 fr.

Mention très honorable

M. Jouclas, à Arcambal.

Mention honorable

M. Delmouly, à Luzech.

Avant la distribution des récompenses, M. le préfet du Lot a pris la parole pour adresser au nom du Jury, des félicitations aux agriculteurs qui avaient exposé au concours; il a constaté leurs réels mérites après une année de sécheresse et de disette de fourrages comme celle de 1898; et après lui M. Dufour vice-président de la Société agricole, a proclamé la liste des lauréats.

LE CONSERVATEUR.

Foire

La foire du 1<sup>er</sup> février a été très importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés.

Voici les cours pratiqués :  
Bœufs gras, de 32 à 36 fr. les 50 kil. : attelages, de 400 à 800 fr. la paire.  
Porcs gras, de 52 à 56 fr. les 50 kil. ; jeunes porcs de 15 à 35 fr. pièce.  
Moutons gras, de 0,55 à 0,65 le kil. ; agneaux, de 0,70 à 0,80 le kil.  
Brebis pour l'élevage, au cours des derniers marchés.

Blé, 18,50 l'hectolitre  
Maïs 13,50 id.  
Pommes de terre, 3,50 à 4,50 les 80 litres  
Truffes de 6 à 8 fr. la livre.  
Oies grasses, 0,80 à 0,90 id.  
Volailles grasses, 0,70 id.  
Dindes, 0,60 id.  
Lapins, 0,45 id.  
Œufs, 0,75 la douzaine.  
Il n'y pas eu de vol ni d'accident.

Musique du 2<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 FÉVRIER 1899

De 2 h. à 3 h. (Allées Fénélon.)

Le Grondeur, allégo	Gurtner.
La poupée de Nuremberg, ouv.	Adam.
Sérénade A.	Gillet.
Passe-pied B.	Gounod.
Mireille, fantaisie	Farbach.
Galop de la basse-cour	

Théâtre

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que Madame Harris, la charmante artiste que nous avons déjà applaudie, donnera sur le théâtre de notre ville, le Mercredi 8 février prochain, une représentation de la « Bande à Fifi » pièce en 5 actes et huit tableaux, le dernier grand succès du théâtre de l'Ambigu.

L'interprétation de l'œuvre de MM. Gardel Hervé et Varret est confiée, indépendamment de M<sup>me</sup> Harris, qui joue avec son talent habituel le rôle de la Belle Aliette, à des artistes des meilleurs théâtres de Paris. Si nous ajoutons que les décors des deux tableaux sensationnels ont été brossés par nos meilleurs décorateurs, nous auront assez dit,

je crois, pour assurer le succès de cette remarquable représentation.

Arrondissement de Cahors

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit :

La deuxième réunion du comité de concentration républicaine a eu lieu dimanche. L'objet de la réunion était 1<sup>o</sup> paiement des cotisations; 2<sup>o</sup> Nomination des délégués cantonaux.

Ont été nommés à l'unanimité, MM. Couderc Henri, maire et conseiller d'arrondissement, Couderc Louis, Barthes Léon, Paysot André et Pons Casimir.

Dans chaque commune de notre canton les comités étant déjà formés, la réunion du comité cantonal aura lieu sous peu.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — M. Dueros, receveur des contributions indirectes à Figeac, est élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

SOUSCEYRAC. — M. Fournieux, receveur des contributions indirectes, est élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

St-CÉRÉ. — M. Desplats, receveur des contributions indirectes à St-Céré, est élevé sur place à la 3<sup>e</sup> classe de son grade.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — M. Toulza, receveur des contributions indirectes à Gourdon, est élevé sur place à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

— Succès scolaires. — Nous apprenons que le jeune Cussac, Alphonse, élève de notre cours complémentaire, vient d'être reçu avec le n<sup>o</sup> 3 sur 550, aux derniers examens du surnumérariat des postes et télégraphes.

— Postes et télégraphes. — Les bureaux des postes et télégraphes vont être prochainement transférés dans l'immeuble Taillade-Barbe, ancien logement de la brigade à cheval, qu'on est en train d'aménager.

Nous croyons, à ce sujet, devoir signaler à l'administration, l'intérêt et surtout la commodité qu'il y aurait pour les habitants à l'installation d'une boîte spéciale aux imprimés.

Nous espérons qu'il suffit de signaler cette lacune pour que satisfaction soit donnée.

— Mort subite. — Hier soir, vers 1 heure de l'après-midi, le sieur Montagne, ouvrier tailleur, s'étant rendu à l'atelier de son patron situé sur les Allées de la République, s'est trouvé mal et est tombé à la renverse sur la table où il était déjà assis, occupé à coudre. On s'est empressé autour de lui, mais aucun soin n'a pu le ramener à la vie.

Il n'était âgé que de 55 ans et ne s'était jamais plaint d'être malade.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est terminée dans d'assez bonnes conditions, les reports ont été plutôt élevés, ce qui n'a pas découragé les acheteurs. Le 3 0/0 sur lequel on a coté 25 et 23 centimes de report a passé de 102,05 à 102,65 soit une hausse de 25 centimes; le 3 1/2 0/0 avec 28 et 29 centimes de report, clôture à 104 ex coupon; l'amortissable finit à 101.

La Banque de France cote 3,845 dernier cours. Le Crédit Foncier a passé de 736 à 750 avec un report de 7 fr.

Le Crédit Lyonnais clôture à 893 au lieu de 885; le Comptoir d'Escompte vaut 596 et la Société Générale 545.

La Banque spéciale des valeurs industrielles s'inscrit à 255. L'action Mode Nationale s'avance à 131.

Le Suez s'inscrit à 3,575 avec un report de 7 et 8 fr.

Le Lyon clôture à 1,925 et l'Orléans à 1,822. Parmi les fonds étrangers : l'Italien cote 94,15 avec un report de 18 et 19 centimes; l'Extérieure a passé de 53,65 à 55 pour revenir à 54,15; le Turc D ferme à 23,75, la Banque Ottomane à 558 et le Russe 3 0/0-1891 à 94,80.

Obligations Ville de Paris très demandées surtout celles 1894-96. On sait qu'on obtient ces titres sans passer par la Bourse en s'adressant directement aux trésoriers, aux receveurs des finances et aux agences en Province des grands établissements de crédit.

En Banque l'action de la Société Continentale d'automobiles est en légère réaction, rien ne paraît l'expliquer car cette Société poursuit régulièrement le développement de son exploitation.

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenus en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Ce qui motivait l'embarras de chacun, même de M. de Millanges, c'est qu'on ne pouvait guère, ce jour-là, parler d'autre chose que du procès qui se jugeait, qui était l'objet, à cet heure, dans toutes les familles de Bordeaux, de toutes les conversations, et ni le père d'Ariane ni son fiancé n'osait devant la jeune fille entamer un pareil entretien.

Le repas ne pouvait cependant se passer tout entier dans ce morne silence.

Après le potage, et pendant qu'on apportait sur la table le premier service, M. de Millanges se hasarda à dire :

— Nous venons, ma fille, de passer, M. Soulac et moi, une bien pénible journée.

Ariane dressa la tête et regarda les deux hommes.

— Oui, bien pénible, répéta le négociant des Chartrons, pour moi surtout.

La jeune fille feignit de ne pas comprendre. Elle s'adressa à son père.

— Que vous est-il donc arrivé, mon père ! demanda-t-elle.

— Mademoiselle ignore sans doute que nous avons assisté au procès de ce malheureux M. de Cordouan.

— Ah ! oui, fit Ariane d'un air indifférent. C'était aujourd'hui.

Les deux hommes la regardèrent, M. de Millanges avec stupeur, M. Soulac avec joie.

— Que signifie ? pensait le premier.

— Est-ce qu'elle oublierait, se disait le second.

Un domestique passait les vins.

— Haut-Sauterne, 74... Madère.

Et il remplissait les verres du vin choisi.

— Cela m'a fait une bien pénible impression reprit M. de Millanges, de voir ce jeune homme, que nous connaissions, que nous estimions, assis sur le banc des criminels, entre deux gendarmes.

— Et à moi donc ! fit Henri Soulac ; à moi qui étais son plus intime ami ! moi qui aurais donné pour le sauver...

Il s'interrompit brusquement. Ariane le regardait, et d'un tel air qu'il frissonna des pieds à la tête.

— Haut-Sauterne, dit-il au domestique qui était arrivé à lui, pour cacher son émotion.

— Quelle étrange faiblesse que celle de la nature humaine ! soupira le magistrat, puisqu'il suffit d'une heure d'affolement et de co-

lère pour faire du plus honnête garçon un assassin ?

— M. de Cordouan, fit Ariane, a donc avoué ?

— Pas encore, répondit son père, mais il y sera amené.

— Il ne pourra pas faire autrement, fit Henri Soulac car il est bien avéré maintenant que c'est lui qui a fait le coup.

— Sa condamnation est certaine, ajouta M. de Millanges.

— Hélas ! soupira Henri Soulac.

Ariane ne dit rien. Elle était atterrée. Est-ce que ce serait vrai ? Est-ce que ce serait là l'impression du public ? Que lui avait donc raconté Bluette. C'était sans doute pour l'encourager, pour lui donner espoir, que la jeune fille lui avait parlé comme elle l'avait fait.

Mais à quoi bon la tromper ?

— Je ne connais rien de plus cruel, reprit Henri Soulac, que de voir près de soi, séparé par quelques pas seulement, un homme qui a été un ami, un homme que l'on a aimé, estimé, à qui on a si souvent serré la main avec plaisir, et qu'une action indigne vient de vous séparer qu'on dirait qu'un abîme sans fond s'est creusé tout à coup entre vous deux ; un abîme que rien ne pourra franchir ni combler.

Figurez-vous que je n'ai pas osé lever les yeux tout le temps qu'a duré l'audience. J'avais trop grand peur que mon regard ne rencontrât le sien. Si cela était arrivé, quelle contenance aurais-je pu avoir ?

Je ne me sentais ni le courage ni la force de lui tenir rigueur, et, d'un autre côté, je ne pouvais pas lui montrer un visage agréable.

— En effet, c'est très embarrassant, dit M. de Millanges.

— Surtout quand on a été liés comme nous l'avons été... quand on a été si intimes...

Le négociant qui était redevenu maître de lui-même, parlait de ce sujet brûlant avec un tel calme, une telle aisance, que Mlle de Millanges se sentait reprise de nouveau des doutes qui l'avaient si souvent torturée depuis l'arrestation d'Edgar de Cordouan. Si elle se trompait, et si Henri Soulac n'avait pas trempé dans le crime ?

Elle avait été promptement peut-être à l'accuser, parce qu'elle le haïssait déjà, parce qu'elle lui en voulait des ennuis que pouvaient lui causer ses assiduités, du trouble que pouvait apporter son amour inopportun dans l'union projetée, espérée et si ardemment désirée avec M. de Cordouan. Mais si Henri Soulac était vraiment innocent, qui donc serait le coupable ?

Une fois encore, la jeune fille se trouvait rejetée dans ses doutes terribles, ces doutes plus cruels cent fois que la plus cruelle certitude. Son père, un ancien magistrat, qui avait interrogé, condamné tant de gens, paraissait si sûr de lui, si affirmatif !

La malheureuse enfant était toute déchirée, toute saignante. Qui croire, mon Dieu !... qui croire ?

Si elle pouvait seulement voir Edgar ou recevoir un mot de lui, un mot qui l'éclairerait tout entière, qui illuminerait son âme.

(A suivre).



# L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

## PREMIÈRE PARTIE

### Les Assassins

XV

#### L'ÉPREUVE

— Je ne peux pas, non, je ne peux pas !... J'ai peur !... J'ai peur des morts qui sont là-bas, sous l'herbe !

Puis, subitement, avec une voix et un regard d'une résolution que, jusqu'alors, on n'eût point soupçonné en elle :

— Encore une fois, laissez-moi ! Je ne veux pas ! Me comprenez-vous ? *Je ne veux pas !*

Joseph avait un masque d'étonnement naïf : A ton aise, ma poule, à ton aise !... On ne force personne, Dieu merci... Sans doute tu auras fait la dinette au pavillon du garde avec ta petite mère...

— Oui... vous avez raison... Je n'ai pas faim...

— Que ne le disais-tu pas tout de suite ! Ne te gêne pas, mon enfant... Si tu n'as pas envie de souper, tu peux aller te mettre au lit :

Il s'avança pour l'embrasser. Mais elle se recula vivement. L'aîné des Arnould ne parut pas remarquer l'expression de dégoût avec laquelle elle se débattait à cette caresse, et se frottant le menton de la pomme de la main.

— Voilà, fit-il avec bohémisme ; quand on ne se fait pas la barbe tous les jours on effarouche les demoiselles. Ce sera pour une autre fois, quand je me serai rasé le matin...

Florence s'éloigna dans le jardin...

Joseph attendit qu'elle fut à quelque distance. Ensuite, avec une négligence apparente.

— Hé ! Bichette, tu ne nous apprends pas ce qu'il y a de nouveau aux Armoises...

La Benjamine s'arrêta :

— Philippe Hattier est de retour, dit-elle.

— Vraiment ? L'ancien dragon ? Le beau sous-officier des grenadiers à cheval ?

La jeune fille se retourna et, secouant la tête :

— Le frère de Denise n'est plus ce que vous croyez.

— Vraiment ? Il a changé de corps ? Il a monté en grade ?

— Il est lieutenant de gendarmerie à la résidence de Mirecourt.

— Tant mieux. J'en suis content. Nous sommes de vieux camarades.

Puis, avec un désintéressement affecté, le madré compère ajouta :

— Alors, ce n'est pas seulement pour voir sa sœur qu'il est venu dans le pays !

— Non répondit Florence gravement, c'est encore pour aider la justice à rechercher, à découvrir et à punir les malfaiteurs.

Et sans élever la voix, mais avec un accent profond que soulignait un geste prophétique :

— Que ceux qui ont commis de mauvaises actions ou qui auraient dessin d'en commettre prennent garde !

Joseph Arnould avait rejoint François Sébastien et Marianne qui s'étaient rapprochés à la faveur de l'ombre et du couvert n'avaient point perdu un détail de la scène que nous venons de raconter. Agnès Chassard n'avait pas quitté la table. On se réinstalla silencieusement auprès de celle-ci. Les convives ne semblaient plus avoir envie de manger. L'aîné de la famille questionna.

— Eh bien ! avez-vous saisi, vous autres ?

Ces autres étaient rentrés chacun dans sa pensée. Un travail lent s'effectuait sous la coupole de leur crâne. Tous trois le sourcil froncé et l'œil sur la nappe — la nappe que la grande fille dénichait rageusement de la pointe de son couteau. Joseph reprit non sans un soupçon d'ironie :

— Ce n'est pas bien malin pourtant. La Benjamine sait tout ce qu'il ne faut pas qu'elle sache. C'est elle qui a fait disparaître l'enfant en question, c'est elle qui l'a dévalé de la fenêtre dans la cour, en le tenant entre ses bras ; c'est elle qui l'a emporté dehors, en traversant la remise et en se servant, pour ouvrir la porte de la ruelle, — la fameuse porte que Marianne avait fermée à double tour, — d'une vieille clef égarée voici tantôt six mois, et dont, pendant qu'elle dormait, j'ai constaté hier la présence dans sa poche... Règle générale,

mes enfants : ce qu'on égare n'est pas perdu pour tout le monde.

— La gueuse ! grinça la virago.

— Il y a beau jeu, du reste, que la mère se doutait que la curieuse avait fourré son nez dans nos affaires.

La veuve affirma du bonnet. Le fils aîné continua :

— Et, pour m'en assurer, j'ai manigencé la petite épreuve de ce soir. Car vous ne vous imaginez pas que c'est pour le plaisir de humer le frais que j'ai insinué à maman de nous faire souper en plein air. L'épreuve a réussi. Vous êtes témoins que la minette a refusé de s'asseoir à table auprès de nous.

Et, comme les figures ébahies de ses auditeurs l'interrogeaient avidement :

— Vous ne devinez pas, fanfans ?... Qu'est-ce qu'il y a ici, — sous le verger, sous la table ?

La grande fille et les deux jumeaux répétèrent l'un après l'autre :

— Ici ? — Dans le verger ? sous la table ? Joseph, après une pause, dit en clignant de l'œil :

— Comment vous le chantiez dans vos querelles, un peu plus haut qu'il n'est prudent, il y a les clients que nous avons réglés.

Sébastien, François et Marianne se levèrent d'un même jet, — frissonnants...

Leur frère eut un bon petit rire bienveillant et doucet :

— Voilà, reprit-il tranquillement, la minigonne a fait comme vous... Elle a eu peur de voir les morts sortir de terre sous ses pieds..

(A suivre.)

## BIBLIOGRAPHIE

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2184 du 4 Février 1899.

GRAVURES. — Paris : Le procès veuve Henry-Reinach : Croquis d'audience. Monument de Frédéric Lemaître.

Portraits : M. Maquennehem, sénateur de la Somme. — M. Mazeau, premier président de la Cour de Cassation. — MM. Daresté et Voisin, conseillers à la Cour de Cassation. — M. Moncorge vainqueur du Tir aux Pigeons.

Portraits (Nécrologie) : La princesse Marie-Louise de Bulgarie. — Adolphe d'Ennery. — Le peintre Sisley.

Algérie : Les « Ksours » du Sahara : Ksar-el-Hiran. — Les abords du Ksar. — Une ruelle. — Maisons de terre battue. — Un puits au Ksar-el-Hiran. — Campements. — Groupe d'enfants. — Café maure. — Femme et son enfant. — Nègresse. — Chameaux à l'abreuvoir. — Ouled-Nail.

Beaux-Arts : Une bonne trouvaille « chez le bric-à-brac », tableau de M. Eugène Buland.

Aquarelle : La Gardienne, illustration de Paul Berthon, pour le conte de Jean Lorrain.

Monaco : Le Tir aux Pigeons : Le prix offert au vainqueur.

Départements : Tours : La nouvelle gare. — Tèrbes : Le nouveau pont sur l'Adour. — Bry-sur-Marne : L'asile Favier.

Caricatures : L'épopée du cheval, par Malatesta.

Marine : Le « Kersaint ».

Caucase : L'œuvre du général Annenkoff : Maison du général Annenkoff, à Tchardjoue — Station de la ligne. — La ligne à Ouzoun-Ada. — Pont sur l'Oxus.

TEXTE — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boissard. — Variété : Mystificateurs, par G. Lenôtre. — La Gardienne, conte, par Jean Lorrain. — Les « Ksours » du Sahara, par Jean Pommerol. — La Semaine illustrée, par N. Nozeroy. — L'œuvre du général Annenkoff, par L. de Montarlot. — Le Tir aux Pigeons de Monaco, par M. de Mirabal ; etc., etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Bibliographie, Memento de la semaine, etc.

Nouvelles illustrées : Marguerite, par M. Lérignac, illustrations de Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 10. — 2 février 1899.

Le Fiancé de Fleur-de-Lin (S. E. Robert). — Ma Reine (Pierre du Château). — Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — La Troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Ch. Dufau, Bren d'Amour, Paul de Sémant, A. Birch, L. Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le plus grand paquebot du Monde « l'Océanie » (Gaston Jougla). — L'insomnie (Max de Nansouty). — Plate-forme électrique de Saint-Ouen (Emile Dieudonné). — Lettre de la campagne (Paul du Closeau). — Un cyclone dans l'Etat

de New-York (P. Crépy). — La culture du « tricholoma nudum » (Jacques Serda). — Exposition universelle 1900 (Le Transvaal à l'Exposition (Henry de Valsaintes). — La conquête de la force et de la vitesse (Max de Nansouty). — Les terres colorées (Daniel Bellet). — Fabrication des bouteilles en papier. — La peinture des charpentes métalliques. — Comment on fabrique les perles artificielles. — Revue des Inventions : Objectif pour l'instantané. — Le double anastigmat. — Virage des épreuves au ferro-prussiate. — La gymnastique à la maison. — Chronique : Revue des journaux. — Cyclisme et Automobiles : Le pétrole et l'alcool. — Nouveau bandage pour automobiles. — Cyclisme militaire. — Attache nouvelle. — Concours de photographie. — Soins à donner à la chaîne. — La vitesse des automobiles. — Petite Poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris.

Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr. Un numéro 0 fr. 35

Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 février 1899.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — E. Mathieu d'Auriac : Au bal de l'Opéra. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de Savant (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : L'enfant (suite).

## Le Tour du Monde pour collectionneur de cartes postales à vues

La « Compagnie Comète (Edouard de Tousseint et Compagnie à Paris 14, quai de la Loire) » commencera le 15 février 1899 un voyage autour du monde pour expédier aux collectionneurs des cartes postales à vues, munies de timbres-postes et timbrées de la place même. Un voyageur de la Compagnie expédiera les cartes adressées d'après la liste d'abonnement des villes mêmes. Le Tour du Monde contient 200 cartes à vues en couleurs. (Antotypie). Prospectus et carte-échantillon seront envoyés contre 25 centimes en timbres-postes.

Une magnifique carte illustrée du « Commandant Marchand à Fachoda » ou de la « statue de Strasbourg à Paris » est également envoyée à ce prix.

# LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

**20 PAGES** GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

- PLUS DE MODELES NOUVEAUX
- PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
- PLUS DE LITTÉRATURE
- PLUS DE RECETTES DE CUISINE
- PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'UN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs

EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.

3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

## J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

## MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

## LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

## CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine. S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

OUTILLAGE

INDUSTRIEL D'AMATEURS

MACHINES & OUTILS MACHINES à DÉCOUPER

DE TOUTES SORTES TOURS et Accessoires

pour la Mécanique et les Travaux de précision

TARIF-ALBUM, franco : 0<sup>fr</sup>.75. TARIF-ALBUM, franco : 0<sup>fr</sup>.75.

Les deux Tarifs 400 Pages, 1000 Gravures, Franco : 1<sup>fr</sup>.25.

A. TIERNOT, Constructeur B<sup>o</sup>, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

GUERISON

Certains et Radicaux de toutes les AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

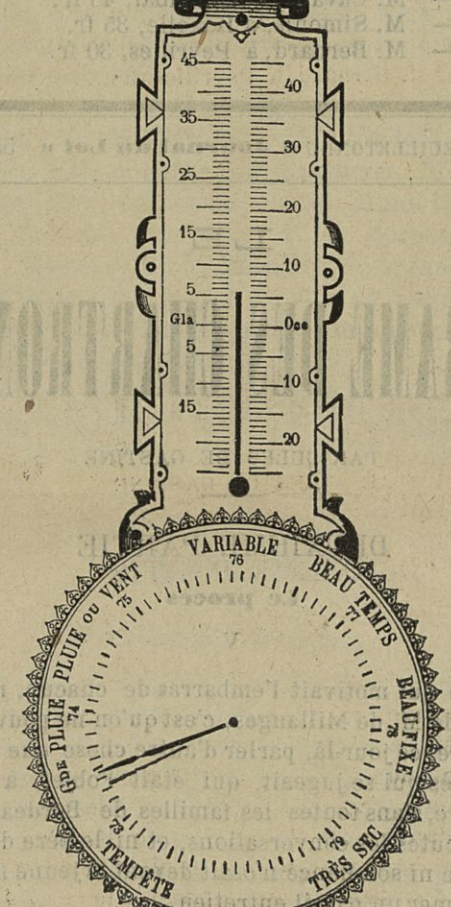
Plaies d'Ulères variqueux très incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine de Paris, le 25 mai 1898, est le seul qui ait produit une amélioration sensible.

M. LEBONNARD, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>o</sup>, 3, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

300 fr.

par mois p. vente bonnes valeurs. Ecrire Banque Dauphinoise, Quai Feuf, 8, à CREST (Drôme).



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1.

Id. maxima de la veille : 11.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

VARIABLE BEAU TEMPS BÉNUFITE TRÈS SEC

Gros Pluie ou Vent

TENDRE

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.